

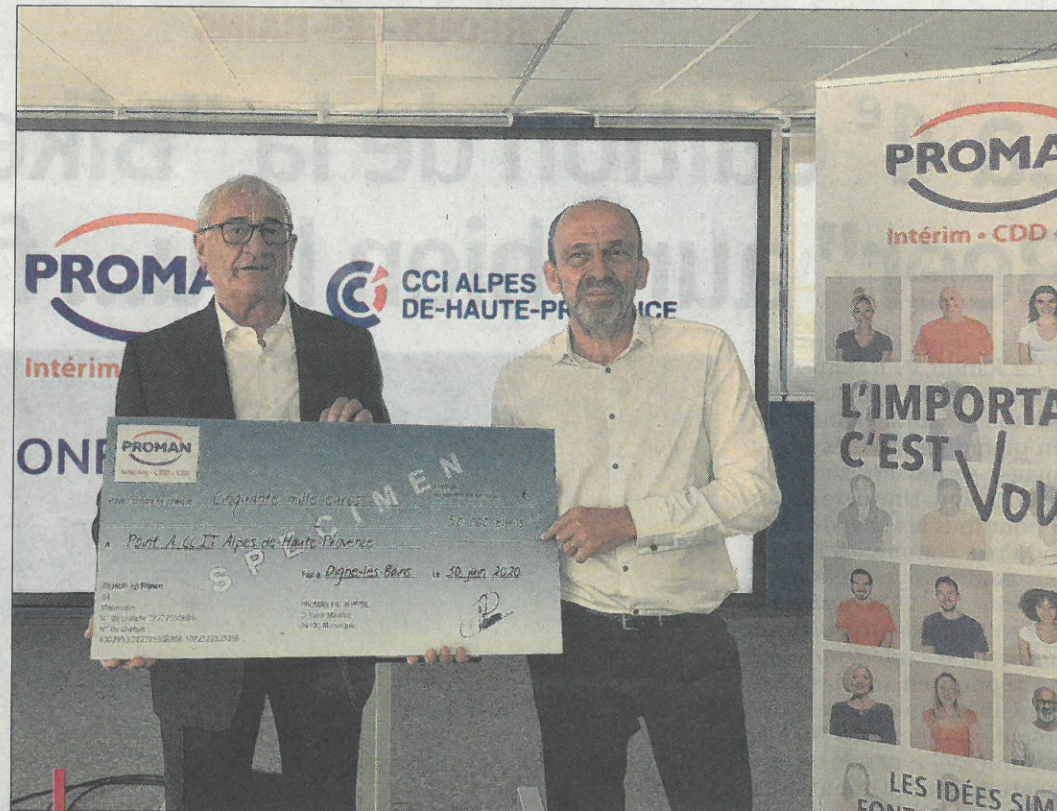
50 000 euros pour booster la formation en alternance

Proman a décidé d'offrir cette somme au service "Le Point A" de la CCIT

Ce chèque pourrait bien donner un second souffle au monde de l'alternance, "considéré encore malheureusement comme la voie de garage", se désole Daniel Margot, président de la CCIT, et malmenée depuis la crise de la Covid-19. Après le chèque de 15 000 euros offert par SFR vendredi 10 juillet dernier, c'est au tour de Proman de signer un chèque de 50 000 euros au service "Le Point A" (lire par ailleurs) de Sup'Alternance Provence de la CCIT. "Cette somme revient au service Le Point A et non au centre de formation, précise Daniel Margot. Ce n'est pas pour payer les formateurs ou les frais de fonctionnement, c'est dans le but de faire la promotion de l'apprentissage le plus tôt possible". Ce service dédié a récolté la somme de 170 000 €. "Un très beau montant pour un département comme le nôtre", ajoute-t-il.

170 000 récoltés par le service

Depuis la réforme de la formation - datant du début de l'année - la législation permet aux entreprises d'attribuer 13% de leur taxe d'apprentissage à des organismes qui assurent l'orientation des jeunes et la promotion de l'alternance, contre la totalité avant. "La formation pro-



Roland Gomez (à gauche), PDG de Proman a remis le chèque de 50 000 euros à Daniel Margot, président de la CCIT (à droite).

/PHOTO M.Z.

fessionnelle par apprentissage est un enjeu fort pour la dynamique économique de nos bassins d'emploi et il me semblait logique d'accompagner l'action de la CCIT dans ce domaine d'activi-

té stratégique", soulignait Roland Gomez, PDG de Proman. Si des efforts ont été faits pour promouvoir l'alternance, beaucoup de travail reste à faire selon eux. "Sur Parcoursup, il est très diffi-

cile de trouver la voie apprentissage, se lamente Daniel Margot. Les aides vont jusqu'à 8 000 euros pour un apprenti de moins de 26 ans. Ce qui revient à 175 € par mois à l'entreprise pour un

Le point A c'est quoi ?

Le Point A est un service d'informations de la CCIT Alpes de Haute-Provence. Il comporte quatre volets qui visent notamment à valoriser la voie de l'alternance : il accueille, conseille et oriente les jeunes et les entreprises en répondant à leurs interrogations et en les aidant dans leurs projets de recherche d'emploi et d'embauche. Il réalise les démarches administratives de A à Z. Le point A organise également "Les mercredis de l'apprentissage" qui visent à renseigner tout un chacun sur les possibilités de formation et de reconversion professionnelle en alternance et il organise des minis stages en entreprise pour les collégiens et les lycéens, de 1 à 5 jours, durant les vacances scolaires.

apprenti qui peut être là pendant trois semaines par mois." Aujourd'hui, 15 entreprises du territoire sont à la recherche d'apprentant pour l'année à venir.

Maëva ZABNER